



**DESTINATAIRE:** M. Robert Giroux, Président, AUCC

**DE:** M. Timothy Mark, Directeur général

**OBJET:** **Résumé des délibérations de l'assemblée générale annuelle 2003 de l'ABRC**

**DATE :** 4 novembre, 2003

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le samedi 31 mai 2003 à 8 H 30, dans la salle Admiral de l'hôtel Lord Nelson, à Halifax, en Nouvelle-Écosse.

Présents :	Cynthia	Archer	York
*	Darrell	Baillie	Colombie-Britannique
	Sylvie	Belzile	Sherbrooke - <b>Secrétaire</b>
	Claude	Bonnely	Laval
	Lynn	Copeland	Simon Fraser
	Jean-Pierre	Côté	Montréal
	Bernard	Dumouchel	ICIST
	Gwen	Ebbett	Windsor - <b>Trésorière</b>
*	Jean-Marc	Edwards	Concordia
	Richard	Ellis	Memorial
	Martin	Foss	Carleton
	Joyce	Garnett	Western Ontario - <b>Vice-présidente</b>
	Frances	Groen	McGill
	Mark	Haslett	Waterloo
	Graham	Hill	McMaster
	Ernie	Ingles	Alberta
*	Paul	McCormick	Bibliothèque et Archives du Canada
*	Julie	McKenna	Regina
	William	Maes	Dalhousie - <b>Président</b>
	Carole	Moore	Toronto
	Frits	Pannekoek	Calgary - <b>Directeur</b>
	Diane	Polnicky	Québec à Montréal
	Carolynne	Presser	Manitoba
*	Helen	Salmon	Guelph
	Marnie	Swanson	Victoria
	John	Teskey	New Brunswick - <b>Directeur</b>
	Leslie	Weir	Ottawa
	Paul	Wiens	Queen's
	Frank	Winter	Saskatchewan
	Steven	McKibbin	Agent de recherche et des programmes
	Katherine	McColgan	Adjointe administrative
<b>Excusé :</b>	Timothy	Mark	Directeur général

\* Indique un directeur intérimaire ou un délégué

## 1. Rapports des comités et questions soulevées

### 1.1 Comité permanent sur le droit d'auteur (G. Hill) (OS 3.4)

La course à la direction du Parti libéral, conjuguée à d'autres questions politiques importantes, a eu pour effet de reléguer à l'arrière-plan la législation en matière de droit d'auteur. Durant l'été, le comité travaillera au mémoire à soumettre le 15 septembre au Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes.

Le Comité sur le droit d'auteur a examiné les questions prioritaires pour l'ABRC en se basant sur le document *Révision de l'article 92 : Questions prioritaires pour l'ABRC* (révisé en mai 2003).

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a entrepris de légiférer l'utilisation pédagogique du matériel « accessible au public » sur Internet. T. Mark a participé à la réunion et fait une présentation au nom de l'ABRC. Après la réunion de décembre, il a été convenu de maintenir le dialogue entre les utilisateurs, les titulaires de droits d'auteur et les représentants du gouvernement : on prévoit qu'un rapport de ces rencontres sera prêt au début de l'automne.

G. Hill informe l'assemblée que dix-neuf bibliothèques de l'ABRC ont répondu au Questionnaire d'Industrie Canada sur le droit d'auteur. L'information fournie est importante et significative. Un certain formatage et quelques révisions mineures ont permis de préciser la position de l'ABRC avant que le document ne soit adressé à Industrie Canada en mai. Le questionnaire sera envoyé aux directeurs de l'ABRC par voie électronique.

M. Hill fait observer que la Licence modèle de l'AUCC auprès de Access Copyright expirera le 31 août 2003. Access Copyright a inscrit seize sujets de discussion. L'AUCC reconnaît que si la licence est modifiée de manière que soient inclus les droits en milieu numérique, la nature même de la licence sera modifiée : à l'heure actuelle, ces droits en sont exclus. Si les droits en milieu numérique sont inclus, la licence sera fondée sur l'inclusion de ces droits. La question des tarifs se posera également.

Le professeur Jean-Marie Tremblay numérise des textes en sciences sociales, qu'il rend accessibles par voie électronique. Il en a ainsi numérisé quelque 750. Il s'agit de documents du domaine public au Canada (où la protection du droit d'auteur s'applique pendant la vie de l'auteur plus cinquante ans), mais ils sont visés par la législation en matière de droit d'auteur de l'Union européenne et des États-Unis, par exemple, où la durée de la protection est celle de la vie de l'auteur plus soixante-dix ans.

Voir [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales)

M. Paul McCormick a fourni un résumé des révisions touchant le droit d'auteur qu'on trouve dans le texte à projet de loi C-36 qui établit la Bibliothèque et Archives Canada.

Les avocats représentant la maison d'édition française *Les Presses universitaires de France* lui ont demandé de se désister. La maison a néanmoins présenté une requête énonçant qu'elle est dans son droit, conformément à la législation canadienne. Une démarche a été faite auprès de l'ABRC pour lui demander son appui. Tout en convenant que la législation en matière de droit d'auteur doit prévaloir dans le pays où une œuvre est « publiée », le comité a estimé que tel n'était pas le cas quand l'harmonisation internationale est souhaitable (ce qui pourrait servir d'argument en faveur d'une prolongation de la durée de la protection) et que, par conséquent, l'ABRC refusera de prendre position dans cette affaire.

P. McCormick présente un résumé des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* proposées en vertu de la nouvelle législation.

Article 8.2. Cet article permettra à Bibliothèque et Archives du Canada de réunir un échantillon représentatif du matériel documentaire accessible sans restriction sur Internet. Il s'ajoutera à d'autres activités, tel le dépôt légal des publications électroniques.

Article 21. La modification proposée aurait pour effet de prolonger jusqu'en 2017 la durée de la protection des œuvres non publiées d'auteurs décédés entre 1929 et 1949. Si une œuvre non publiée antérieurement est publiée avant 2017, elle bénéficiera de vingt années de protection de plus à partir de la date de sa publication. Pour entrer en vigueur, cet article doit être intégrée à la loi au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ce qui explique qu'il soit inclus dans le C-36. Il n'y a pas de lien de fond entre cet article et le reste du projet de loi.

Article 30.5. Cet article est en harmonie avec les dispositions existantes de la *Loi sur le droit d'auteur* qui autorisent à Bibliothèque et Archives du Canada à reproduire d'autres éléments immatériels (émissions de radio et de télévision) et de conserver les collections permanentes de Bibliothèque et Archives du Canada.

### 1.2 Comité permanent sur l'évaluation de performance et les statistiques (L. Copeland) (OS 1.3)

L. Copeland informe les membres que les publications *Statistiques* 2001-2002 et *Ratios* 2000-2001 sont en voie d'achèvement. Les travaux se poursuivent sur la base de données historiques.

On avait distribué un court résumé et demandé aux intéressés de proposer de nouvelles mesures d'évaluation à intégrer aux *Questionnaires statistiques annuels* de l'ABRC. Les réponses indiquent que la priorité consiste à définir un cadre de travail. On a mis sur pied un sous-comité chargé de terminer ces travaux. Un autre groupe de travail a été chargé de revoir le programme E-Metrics de l'ARL et de recommander d'éventuelles mesures supplémentaires. Les deux activités seront terminées pour le Questionnaire 2004.

Les réponses aux *Questionnaires statistiques annuels* doivent être reçues au plus tard le 30 novembre 2003.

L'enquête LibQual+ de l'ARL a été un franc succès. L'Université Laval et l'Université de Montréal ont traduit l'enquête en français. Le comité souhaite une participation canadienne plus importante.

Le magazine Maclean's a communiqué avec l'ABRC dans l'espoir d'ajouter des questions à son *Questionnaire*. Le comité décide de ne pas proposer de nouvelles mesures cette année.

L. Copeland signale que Sylvie Belzile, de l'Université de Sherbrooke, et Marnie Swanson, de l'Université de Victoria, seront nommées au comité, sur recommandation du Conseil.

### 1.3 Comité des politiques et de la législation gouvernementale (F. Winter) (OS 2.4)

Le comité effectuera un sondage de suivi à l'automne afin de déterminer les remboursements aux membres individuels reçus pour couvrir les coûts indirects de la recherche.

Le Comité permanent du patrimoine canadien tiendra des audiences sur le projet de loi C-36, *Loi sur Bibliothèque et Archives du Canada* le 5 juin. T. Mark interviendra auprès de Impact Public Affairs pour retenir une place à ces audiences pour l'ABRC, et un mémoire sera rédigé. Le comité recommande que d'autres intervenants soient invités à y prendre part.

Le Comité effectuera un sondage auprès des membres de l'ABRC concernant la collection et préservation des publications en numérique des documents, émis par les gouvernements provinciaux ainsi que le gouvernement fédéraux.

Le comité reste toujours soucieux concernant les facilités de qualité inférieure de la Bibliothèque et Archives Canada.

#### 1.4 Comité des communications savantes (C. Archer) (OS 2.5)

La nouvelle brochure *Un changement nécessaire* et *Situation des bibliothèques de recherche du Canada* 2003 seront accessibles dans le site Web de l'ABRC en français et en anglais.

Deux représentants du Canada siègent au Comité directeur de la SPARC – un représentant de l'ABRC (C. Archer) et un second représentant des membres canadiens de la SPARC (C. Presser). Le Comité des communications savantes de l'ARL [vérifier le nom du comité] souhaite une collaboration plus étroite avec le CCS. Le Comité estime que l'ABRC doit manœuvrer de manière à empêcher la fusion des grandes maisons d'édition dans les cas où cela semble nuire aux intérêts de l'ensemble des bibliothèques de recherche.

Le Comité estime qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle étude d'impact des changements survenus dans les communications savantes sur les activités de recherche au Canada. Cette étude comprendra les progrès accomplis relativement aux recommandations du Rapport final 1996 du Groupe de travail AUCC-CARL/ABRC sur les bibliothèques universitaires et les communications savantes, *Le nouveau monde de la communication savante : les défis et les choix du Canada*, un survol de l'univers des communications savantes, et enfin un certain nombre de recommandations. Cette étude devrait être intégrée aux orientations stratégiques de l'ABRC.

##### 1.4.1 Projet de services d'archives institutionnels (J.-P. Côté)

Le projet Listserv sera déployé de manière qu'il englobe tous les directeurs intéressés. Tous les services d'archives des bibliothèques de l'ABRC seront inclus dans le projet pilote.

Une prochaine étape importante consistera à démontrer que les services d'archives sont interexploitables, interrogeables, puisqu'ils utilisent la même interface. Le Comité évaluera la possibilité d'utiliser un système de cueillette de données [*harvester*] pour cette démonstration.

L'ABRC élaborera une nouvelle politique sur l'auto-archivage et les services d'archives institutionnels.

## 2. Autres développements stratégiques

### 2.1 Projet canadien de licences de site nationales (OS 3.2)

#### 2.1.1 Projet de règlement (D. deBruijn)

Le projet de règlement a été soumis à l'approbation du Comité de direction. Une fois approuvé, il sera soumis à toutes les institutions participantes.

L'intégration doit être réalisée avant la fin de l'exercice en raison des exigences de la FCI, telles les ententes interuniversitaires concernant le financement et l'octroi de

licences et le fait que le rôle d'agent financier de l'Université d'Ottawa prend fin en décembre 2003. Cela laisse la régie du projet ouverte à de nombreuses préoccupations, par exemple la responsabilité des directeurs, le rôle du Comité de direction, et le fait qu'il n'y a aucune disposition concernant les membres qui joignent ou quittent le projet. Une place doit être ménagée pour tous les nouveaux membres à part entière ou affiliés.

Le changement de nom en *Catalyseur de recherche Canada (Research Catalyst Canada)* est également mis à l'étude. Les institutions membres seront consultées sur cette question.

#### 2.1.2 Réseau des connaissances de recherche en sciences sociales et humaines (RCR) – (D. DeBruijn)

La demande pour ce qui concerne le projet de Réseau de connaissances de recherche a été soumise le 30 mai. La proposition comporte une demande de fonds de 29 M \$ de la FCI, pour une base totale du projet de 72 M \$. Si cette demande est acceptée, le financement provincial doit être fourni dans les neuf mois de l'annonce de l'octroi.

Le projet RCR a reçu le statut de « projet national » et prévoit la participation de soixante-deux institutions.

Les membres estiment avoir manqué de temps pour « faire connaissance » avec les administrateurs principaux et leur fournir des précisions concernant le projet ; ils ajoutent que si les institutions avaient eu plus d'information, il leur aurait été plus facile de trouver du financement.

Dans la plupart des cas, le financement a été obtenu au niveau de l'institution ; toutefois, certains membres attendent que les fonds soient débloqués. La situation est préoccupante car des directeurs se sont sentis forcés d'adresser leurs demandes aux administrateurs principaux sans disposer de toute l'information.

P. Wiens félicite toutes les personnes présentes pour le développement du projet RCR et les directeurs pour le travail ardu accompli dans des délais serrés. Grâce à ces personnes, la demande a pu être présentée à temps.

##### 2.1.2.1 Comité de négociation

D. deBruijn informe les membres que le Comité de négociation s'est réuni deux fois au cours de l'année pour revoir les processus et évaluer la performance des fournisseurs en prévision du processus de renouvellement des contrats. Les conditions de la licence modèle ne seront pas renégociables.

Comme certains fournisseurs ne veulent pas s'engager par contrat de trois ans, le Comité demandera des propositions de contrat de 1, 2 et 3 ans. Les objectifs du processus de négociation consistent à poursuivre l'optimisation des services des fournisseurs grâce à l'établissement de la continuité dans ces services, ce qui évite les constantes « remises à zéro », et à établir un processus de consultation dans les cas où l'expiration des licences entre en ligne de compte.

Le président remercie Mme deBruijn de sa présentation.

### 2.1.3 Examen de la présentation sur le PCLNS

Le Conseil de l'ABRC demandera une rencontre avec le comité directeur du PCLNS afin d'examiner les constatations du Rapport du groupe de travail sur l'évaluation et d'énoncer une vision de l'ABRC pour aider à façonner l'avenir du PCLNS.

Une discussion à huis clos s'ensuit.

## 2.2 Initiative de développement à la recherche (W. Birdsall)

M. Birdsall remercie l'ABRC de son soutien à cette étude. L'analyse statistique de la situation de la recherche et du développement au Canada et l'analyse documentaire destinées à déterminer les facteurs ayant une incidence sur la communication savante sont maintenant terminées.

Des invitations seront lancées bientôt pour le recrutement de bénévoles pour le groupe de consensus. Les critères de sélection des membres ont été définis. Les points à examiner seront tirés de l'examen contextuel et statistique. Les points retenus par le groupe seront affichés dans le site Web de l'IDR à l'adresse suivante : <http://www.kdstudy.ca/>

Le site Web de l'IDR sera inauguré en conjonction avec l'Assemblée générale annuelle 2003 de l'ABRC. La Bibliothèque nationale a gracieusement fourni la traduction française du site. L'unité chargée de l'innovation didactique à l'Université de Carleton, au Centre de recherche pédagogique [*Education Development Centre*] collaborera avec l'IDR pour ce qui est des aspects techniques du projet. L'équipe de recherche élabore actuellement une série de documents d'information qui seront versés dans le site Web en français et en anglais.

## 2.3 Recrutement et conservation (E. Ingles)

M. Ingles informe les membres que l'étude est en bonne voie. Le premier questionnaire important sera envoyé d'ici les prochaines semaines. Des questionnaires seront également envoyés aux paraprofessionnels et aux étudiants des écoles de bibliothéconomie. La méthode retenue assure une approche multisectorielle et fournira des réponses en fonction du poste du répondant.

Compte tenu de la relation étroite qui existe entre les bibliothèques universitaires, les services d'archives et les musées, le sondage effectué auprès des institutions sera envoyé à quelque 4 à 5000 institutions.

Deux raisons expliquent que le sondage a été étendu aux paraprofessionnels et aux étudiants des écoles de bibliothéconomie. D'abord, le sondage répond à une demande du gouvernement à cet effet et, comme les résultats seront aussi inclusifs que possible, ils seront un outil de pression efficace pour servir les besoins des bibliothèques de l'ABRC. Toute question concernant cette étude peut être adressée au Bureau de l'ABRC.

## 2.4 Orientations stratégiques 2004-2006 de l'ABRC

Les orientations stratégiques 2004-2006 (y compris les orientations budgétaires) seront soumises à l'examen des membres à l'Assemblée générale d'automne 2003. Un groupe de travail préparera un document préliminaire à présenter au Conseil à sa réunion de septembre 2003.

Parmi les orientations possibles, notons : le rôle de l'ABRC dans l'établissement d'un cadre national de conservation des œuvres numériques ; l'avenir des services d'archives institutionnels ; le rôle de l'ICIST dans la stratégie d'archivage nationale ; les implications de

l'Initiative d'infrastructure de l'Ontario et le rôle de la bibliothèque de recherche dans la communication savante.

#### 2.4.1 Déficit de l'information : Solutions canadiennes – priorités de l'ABRC

F. Pannekoek soumet aux membres les questions qu'il juge prioritaires pour l'ABRC :

- Création d'un conseil consultatif sur la stratégie Internet
- Élaboration d'un programme de recherche cohérent de stratégie et de planification
- Élaboration d'une stratégie nationale de conservation des contenus numériques

#### 2.5 Synergies Canada (F. Pannekoek)

F. Pannekoek informe les membres que les universités suivantes participeront à la proposition de la Fondation canadienne pour l'innovation : Alberta, Athabasca, Colombie-Britannique, Calgary, Dalhousie, Malaspina, McGill, Memorial, Montréal, Laval, Nouveau-Brunswick, Simon Fraser, Toronto, Université du Québec à Montréal, Windsor, York.

Selon les directives de la FCI, *Synergies Canada* est conçu comme un projet national. Il coûtera 19,6 millions \$, y compris une demande de la FCI de 7,7 millions \$ sur quatre ans. Le projet réunira des centres régionaux et affiliés utilisant un cadre de recherche commun.

### 3. Rapport sur les activités externes (OS 1.2):

#### 3.1 Comité canadien de catalogage

W. Maes signale qu'on n'a pas reçu de rapport de ce comité jusqu'à maintenant.

### 4. Rapports aux membres - Discussion ouverte

#### 4.1 Bibliothèque et Archives du Canada (P. McCormick)

P. McCormick présente un résumé de la nouveau projet de loi C-36, *Loi établissant Bibliothèque et Archives du Canada*, signalant que les dispositions du projet de loi portant sur le droit d'auteur avaient déjà été examinées (point 7.3 de l'ordre du jour).

M. McCormick rappelle que de nombreux intervenants, notamment l'ABRC, avaient pris part à l'élaboration de la législation. La fusion offrira une position avantageuse à l'institution dans notre société moderne de l'information.

Les membres avaient fait valoir que l'ABRC doit accorder un appui de principe à cette législation, mais s'étaient dits préoccupés notamment par l'article 8.1.e : « BAC ne devrait pas s'occuper d'exposer et d'interpréter du matériel (cela) s'inscrit dans le mandat des musées », ainsi que par l'article 7.f – « BAC peut *assurer la coordination* des services de bibliothèque des institutions gouvernementales, mais peut *appuyer* uniquement le développement des milieux des archives et des bibliothèques – cette terminologie devrait être renforcée ». L'article 22 avait aussi suscité des préoccupations : « (...) la période de protection en matière de droit d'auteur qui s'applique aux œuvres non publiées des auteurs décédés entre 1929 et 1949 est prolongée jusqu'en 2017. »

D'autres points avaient été jugés préoccupants : on ne faisait pas explicitement mention d'un rôle de BAC dans la conservation des œuvres numériques ; et l'absence d'un énoncé définissant l'information comme un bien public et l'accessibilité du public à cette information.

M. McCormick signale qu'une disposition prévoit l'application du dépôt légal aux publications en format numérique; que le « ramassage » intermittent des œuvres sur Internet procurera un instantané de l'expression culturelle canadienne ; et que la définition de publication doit être étendue de manière à comprendre les publications sur Internet.

On a ajouté une section au texte du projet de loi qui permet la création d'une organisation semblable au Conseil canadien des archives. Cette organisation sera consacrée aux intérêts de la communauté des bibliothèques

M. McCormick informe les membres que le Comité permanent du patrimoine canadien examine actuellement la législation et que l'ABRC pourrait saisir l'occasion d'exprimer ses préoccupations.

Le comité reste toujours soucieux concernant les facilités de qualité inférieure de la Bibliothèque et Archives Canada.

M. McCormick a discuté également le rapport semi-annuel de la Bibliothèque nationale. Dans ce cadre il a mentionné des événements et des conférences qui seront mises au pied par la Bibliothèque et Archives Canada

#### 4.2 ICIST (B. Dumouchel)

L'ICIST se réjouit du nouveau service sécurisé de fourniture électronique qui sera offert cet automne. Ce service fera l'objet d'une démonstration à la conférence ALA/ABC à Toronto. L'ICIST a déjà conclu plus de 50 ententes d'utilisation. L'utilisation générale de ce service est cependant limitée par la législation en matière de droit d'auteur.

L'ICIST a mis en place un nouveau Service de diffusion interpartenaires en avril 2003 avec l'Université de l'Alberta. La grande collection de revues et de monographies de cette université sera à la disposition des clients du Service de diffusion interpartenaires de l'ICIST au Canada. Cette entente s'ajoute à celle conclue avec le Centre de diffusion de documents de la Bibliothèque d'Angleterre [*British Library Supply Centre*].

La Cyberbibliothèque scientifique fédérale reçoit un appui important de tous les secteurs de la collectivité de recherche. Les prochaines étapes consisteront en une étude de faisabilité et de recherche de fonds.

Après l'examen de son Plan stratégique 2000-2005, l'ICIST a entrepris l'étude d'un cadre à élaborer en vue de l'évaluation des impacts des services d'information et des organisations scientifiques, techniques et médicales (STM). La portée en a été étendue par le biais du Conseil international de l'information scientifique et technique [*International Council of Scientific and Technical Information (ICSTI)*], qui a parrainé une étude parallèle réunissant 11 organisations STM de partout dans le monde. Les résultats ont été présentés à l'Assemblée générale de l'ICSTI en mai 2003. Le rapport sera accessible dans le site Web de l'ICIST.

On pourra obtenir l'information la plus récente sur cette question en consultant le Rapport annuel de l'ICIST dans son site Web.

## 5. Prochaines réunions (W. Maes)

### 5.1 Assemblée générale d'automne 2003 (7 - 10 novembre, à Ottawa)

#### 5.1.1 Dispositions locales et programme

Le président informe les membres que le Conseil recommande que les prochaines réunions se tiennent si possible un jour de semaine. Les membres souscrivent à cette recommandation. Le Bureau de l'ABRC enverra un avis s'il est possible de reporter l'Assemblée générale de l'automne 2003. [Note de l'éd. : cela n'a pas été possible].

Le programme et les dispositions locales seront annoncés.

### 5.2 Assemblée générale annuelle 2004

#### 5.2.1 Date et endroit à déterminer

Les membres s'interrogent sur le bien-fondé de la tenue des assemblées générales de l'ABRC en conjonction avec celles d'autres organisations, par exemple la CLA ou (dans le cas qui nous occupe) le Congrès de la Fédération des sciences sociales et humaines du Canada. Le Conseil souhaite recevoir l'avis des membres sur cette question et fera connaître en temps et lieu l'endroit où se tiendra l'AGA de 2004.

### 5.3 Assemblée générale de l'automne 2004

#### 5.3.1 Date et endroit à déterminer

Les membres proposent que la réunion se tienne en Hollande, ce qui permettrait d'approfondir les enjeux et d'élaborer des politiques en matière de conservation numérique. Le Bureau de l'ABRC se penchera là-dessus et fera connaître ses conclusions.

## 6. Affaires nouvelles

### 6.1 Résultats des élections - Président; représentants de l'Atlantique et du Québec

S. Belzile confirme les résultats suivants :

Vice-président/président élu – M. John Teskey. Le mandat de vice-président sera de juin 2003 à l'AGA de 2005, après quoi M. Teskey assumera la présidence pour un mandat de deux ans.

Québec : Mme Diane Polnicky, Université du Québec à Montréal

Atlantique : M. Richard Ellis, Université Memorial de Terre-Neuve

Les deux mandats sont de juin 2005 jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2005

### 6.2 Annonce du Prix de l'ABRC pour 2003

Le président remet un prix de reconnaissance à M. Alan H. MacDonald, ancien bibliothécaire de l'Université Dalhousie, ancien directeur des bibliothèques, Université de Calgary, et plus récemment adjoint spécial au vice-recteur à l'enseignement, Université de Calgary. Le président remet à M. MacDonald le prix de l'ABRC 2003 pour services éminents à la recherche en bibliothéconomie. Il rappelle qu'étant donné que M. MacDonald avait commencé sa carrière à Halifax, il était tout indiqué qu'il reçoive son prix dans cette même ville au moment où il prend sa retraite après une longue et fructueuse carrière.

### 6.3 Lettre de reconnaissance : M. Peter Adams

Le 23 mai 2003, l'ABRC remettait un prix de reconnaissance à M. Peter Adams, député et président du caucus du gouvernement sur l'éducation postsecondaire et la recherche, pour son soutien indéfectible à l'éducation postsecondaire et, en particulier, aux bibliothèques de recherche. La présentation de la lettre a eu lieu à l'Université Trent à l'occasion de la réunion annuelle de l'Ontario Council of University Libraries (OCUL) [Conseil ontarien des bibliothèques universitaires]. Le président a remis une lettre de reconnaissance montée à M. Adams.

#### 6.4 Congrès mondial des bibliothèques et de l'information – IFLA 2008

L'ABRC a adressé une lettre de soutien à la candidature de la ville de Québec comme hôte du congrès de 2008. C. Bonnelly informe les membres que Québec et Rome sont retenues en sélection finale. L'annonce de la candidature retenue aura lieu en août, durant le congrès de l'IFLA, à Berlin

#### **Levée de la séance**

La séance est levée à 15 h 21.

cc: L. Cabral           ASTED  
P. Ledwell           HSSFC  
F. Abrams            OCUL  
O. Dupuis            CREPUQ